

Projet Agristo' Hauts de France

d'usine de production de produits surgelés
à base de pommes de terre à Escaudœuvres (59)



Agristo
we love potatoes

CAHIER D'ACTEUR

Contribution de la Commission Locale de l'Eau de l'Escaut



*SAGE de
l'Escaut*

Commission Locale de
l'Eau (CLE) du SAGE de
l'Escaut

Le SAGE de l'Escaut est un document de planification de la politique locale de l'eau. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation des zones humides.

CONTEXTE

La CLE rappelle que cette contribution n'est pas un avis qui sera donné sur le dossier d'autorisation en phase administrative.

RECONVERSION D'UN SITE INDUSTRIEL

La CLE félicite la reconversion d'une friche industrielle en une usine moderne, qui permet de ne pas imperméabiliser de nouvelles terres agricoles ou sites naturels (ou renaturés).

UNE ENTREPRISE VOLONTAIRE

La CLE salue l'attitude volontaire d'Agristo. En effet, la mise en place de la concertation publique montre son souhait d'associer la population à son implantation. Agristo a également accepté de présenter son projet en CLE le 2 juillet dernier, en étant à l'écoute des préconisations qui ont pu lui être faites notamment sur la gestion des eaux pluviales ou les projets de recherche sur la culture de pommes de terre résistantes.

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE

La CLE rappelle quelques points de vigilance qui ont pu être signalé à Agristo :

- le prélèvement d'eau supérieur par rapport à Téréos. La CLE note cependant la volonté d'Agristo de mettre en place un recyclage d'eau tel que réalisé sur ses sites en Belgique si la réglementation évolue en ce sens

- Concernant les effets indirects de l'implantation du site, une attention particulière est à porter sur les risques engendrés par l'augmentation des cultures de pommes de terre, notamment vis-a-vis du risque de l'érosion, à laquelle les terres du cambrésis sont particulièrement sensibles. Dans ce cadre, la CLE est en train de mener une étude de définition des axes de ruissellement sur l'intégralité de son territoire qui se terminera courant 2025. Les éléments pourront être transmis à Agristo, afin d'intégrer les éléments dans les contrats avec les agriculteurs. D'autres études plus localisées ont déjà aussi été réalisées (bassin de l'Eauette par exemple).
- Le risque d'arrachage de haies et de retournement de prairie est aussi à prendre en compte (qui induirait perte de biodiversité et érosion).
- La CLE rappelle que les arrêtés sécheresse seront à prendre en compte, aussi bien par l'entreprise que par les agriculteurs. A noter que la gestion volumétrique de l'irrigation sera mise en place dans les prochaines années (test en cours par la Chambre d'Agriculture avec les DDTM 59 et 62).
- Une réflexion sera également à mener concernant les prélèvements pour l'irrigation. A préciser que les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture mettent en place une gestion volumétrique de l'irrigation.

CONCLUSION

La CLE suit avec un grand intérêt ce projet sur le territoire.

Elle se propose d'accompagner Agristo sur la sensibilisation des agriculteurs, notamment sur les risques d'érosion.